

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion du 22 Octobre 2020

L'an deux mil vingt le 22 octobre à 19 heures 00 le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre MUSELIER.

Date de convocation : 15 Octobre 2020

PRESENTS : Jean-Pierre MUSELIER, Paul LASSET, Jean-Claude LEMOINE, Olivier KNIPPING, Sébastien CEREZO, Stéphanie NEVOLTRY, Julien LAPLACE, Joël BARADUC,

POUVOIRS : Elisabeth JACQUART à Jean-Claude LEMOINE
Muriel PESCADOR à Stéphanie NEVOLTRY
Jérôme MEYNET à Jean-Pierre MUSELIER

SECRETAIRE : Stéphanie NEVOLTRY

Nous avons commencé la séance du Conseil Municipal par une minute de silence en l'honneur de Samuel PATY

Compte rendu des commissions communales.

Voirie : Monsieur Jean-Claude LEMOINE

La commission voirie a listé tous les sujets en cours et à venir.

Le responsable des ponts a contrôlé le Pont de Parret, le tablier est en parfait état mais il y a un problème sur les 2 murs de chaque côté.

Il faudrait cimenter les murs. Actuellement il n'est pas possible de faire circuler des véhicules de plus de 3,5 Tonnes. Nous allons recevoir un rapport et l'ADIT va nous envoyer un devis.

Réunion le 10 novembre 2020 avec Monsieur POUMARAT maître d'œuvre pour présenter le projet carrefour de Parret. Il y a plusieurs possibilités pour faire ralentir les véhicules

Commission Jeunesse : Madame Stéphanie NEVOLTRY

Le samedi 10 octobre 2020 a eu lieu la réunion des associations, il y avait 8 associations présent sur 10. Ce fût une matinée enrichissante, présentation de chaque association, détermination de leurs attentes, la country aimerait avoir un caisson fermé pour mettre leur sono.

↻ AFFAIRES GENERALES ↻

1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2020

A modifier : chantiers réalisés et à venir projets dans la commune dans voirie

Approuvé à l'unanimité 11 voix

2) Signature de la convention avec CENA

Il faudrait réunir l'association CENA et créer par exemple une plaque explicative sur les amphibiens

Approuvé à l'unanimité 11 voix

3) Désignation d'un membre du conseil communal pour représenter la commune auprès de la CSM au titre de la CLECT.

Monsieur Paul LASSET est désigné pour représenter la commune

Approuvé à l'unanimité 11 voix

4) Adoption du rapport sur l'eau

Tous les ans nous devons indiquer avec la SEMERAP un certain nombre d'indicateurs sur la qualité de l'eau.

Approuvé à l'unanimité 11 voix

5) Proposition de la part des chasseurs

Un certain nombre de chasseurs désirent créer des plantations sur la commune avec la Fédération des chasseurs du Puy-De-Dôme.

Cela permet au gibier de se reproduire, il y a de moins en moins de haies.

Il faut faire un courrier à la société de Chasse de Saint-Myon pour faire une réunion avec les Haies du Puy-De-Dôme

Accord de principe

Approuvé à l'unanimité 11 voix

6) Proposition pour reprendre le délaissé

On ne peut pas le reprendre de suite car il est proche du carrefour et le département doit réaliser des travaux au carrefour de Parret. Avantage, obtenir le délaissé gratuitement et nous pourrions mettre des barrières aux extrémités du point propre. Prévoir une délibération dans les mois prochain.

7) Décision concernant l'enfouissement à Parret

A Saint-Myon depuis 20 ans, nous avons enlevés les fils électriques apparents (EDF-France Telecom), enterrés la ligne de 20 000 volts, reste le chemin du Bouillaroux pour le bourg. Pour Parret l'estimation pour l'enfouissement de BT (basse tension) s'élève à environ 27 500 € HT pour la commune. L'estimation pour l'enfouissement EP (éclairage public) s'élève à 17000 € HT. L'enfouissement du réseau Orange s'élève à 18000 € HT soit 21600 € TTC. Cette dernière somme est un peu plus élevée car pour la fibre, il faut un troisième fourreau.

Approuvé à l'unanimité 11 voix

- 8) Adhésion au SMADC de la commune de Saint-Eloy-Les-Mines
Approuvé à l'unanimité 11 voix

🌀 AFFAIRES FINANCIERES 🌀

- 1) DM concernant nos emprunts :
Une erreur de calcul est intervenue lors de la préparation du budget, il manque la somme de 3733,61 €
Approuvé à l'unanimité 11 voix
- 2) Projet Sommaire Maison Jourde :
Le cabinet Descoeur architecte nous a donné une grille tarifaire avec plusieurs options, le conseil municipal choisit l'option l'esquisse à 1650,00€
Approuvé à l'unanimité 11 voix
- 3) Délibération Ecole Sainte Hélène
Il s'agit de régler la scolarité des enfants de la commune inscrits à l'école privée d'Artonne.
Il faut envoyer un courrier aux parents et à l'école pour les enfants qui n'habitent plus la commune de Saint-Myon.

Approuvé à l'unanimité 11 voix

La séance est levée par Monsieur le Maire

Jean-Pierre MUSELIER Maire,	Paul LASSET, 1 ^{er} Adjoint	Jean-Claude LEMOINE 2 ^{ème} Adjoint,	Jérôme MEYNET 3 ^{ème} Adjoint, Pouvoir à Jean-Pierre MUSELIER
Olivier KNIPPING	Stéphanie NEVOLTRY	Sébastien CEREZO	Elisabeth JACQUART Pouvoir à Jean-Claude LEMOINE
Julien LAPLACE	Joël BARADUC	Muriel PESCADOR Pouvoir à Stéphanie NEVOLTRY	